

## CRISE FINANCIÈRE, CRISE ÉCONOMIQUE ET CRISE SOCIALE : UN ENCHAÎNEMENT À HAUTS RISQUES

Jean-Luc Outin

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) | « Informations sociales »

2013/6 n° 180 | pages 10 à 21

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-6-page-10.htm>  
-----

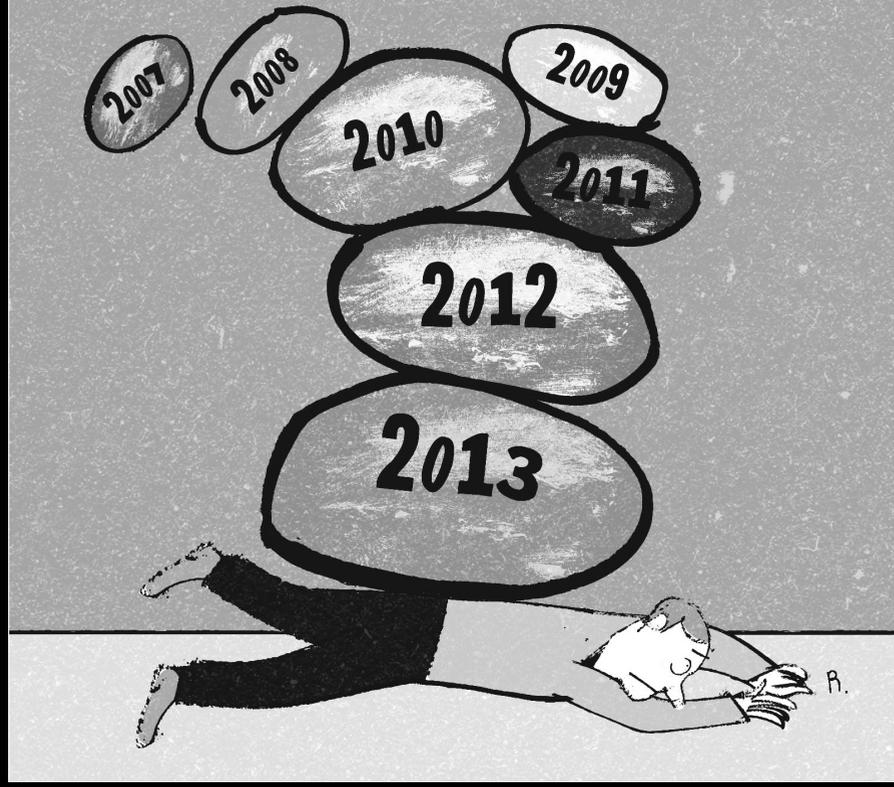
Pour citer cet article :

-----  
Jean-Luc Outin, « Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques », *Informations sociales* 2013/6 (n° 180), p. 10-21.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

© Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



# Partie 1

## L'IMPACT DES CRISES SUR LE SOCIAL

---

### Partie 1

#### **Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques**

Jean-Luc Outin

#### **Les conséquences de la crise économique sur la fécondité en France et dans les pays développés**

Gilles Pison

#### **Jeunes européens en temps de crise**

Frédéric Lerais et Antoine Math

#### **Crise et inégalités entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne**

Christel Gilles

#### **Les effets politiques de la crise : le vote des personnes pauvres et précaires en 2012**

Nonna Mayer

# Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques

Jean-Luc Outin – économiste



*D'abord financière puis économique, la crise partie des États-Unis en 2007 a fini par atteindre les politiques sociales de nombreux pays. Le chômage touche plus de monde plus longtemps alors que l'intervention des systèmes de protection sociale est à la fois très sollicitée et contestée. La pauvreté ne peut qu'augmenter avec son lot de situations d'exclusion difficilement réversibles, confrontant les politiques à un défi social majeur.*

Apparue au cours de l'été 2007 aux États-Unis, la crise financière s'est propagée en quelques mois bien au-delà de sa sphère propre pour revêtir un caractère systémique et atteindre l'économie réelle. Outre ses prémices antérieures, plusieurs phases se sont en effet enchaînées au cours des cinq dernières années. Débouchant sur une situation sociale très dégradée, comme l'attestent le niveau ainsi que la durée du chômage atteints dans de nombreux pays, cette crise n'a sans doute pas fini de produire ses effets en termes d'extension et d'intensité de la pauvreté comme du point de vue de ses répercussions politiques. Nous rappelons ici quelques-uns des enchaînements qui ont conduit à la situation présente en France et en Europe.

## **De la crise financière à la crise économique**

Dans la première moitié des années 2000, on assiste au niveau mondial à une baisse sensible des taux d'intérêt à long terme. Le dynamisme de la croissance observée dans les pays émergents contribue, en effet, à l'abondance de l'épargne (Heyer et Timbeau, 2012). Dans un tel contexte, les banques, notamment aux États-Unis, facilitent l'accès au crédit à travers des prêts hypothécaires à taux variable. Les ménages, y compris ceux qui disposent de revenus limités, s'endettent pour des montants parfois importants. Mais

L'augmentation concomitante du prix des logements permet de faire face à, voire de compléter, un endettement gagé sur la valeur de biens en augmentation. Cette situation engendre la formation d'une bulle spéculative. Favorable si on l'envisage d'un point de vue individuel et à court terme, elle correspond à un risque potentiel croissant dès lors que les taux d'intérêt remontent ou que les prix des logements baissent. Car, dans ce cas, les ménages doivent faire face à des échéances plus onéreuses alors même que la valeur de patrimoine diminue. L'insolvabilité d'une fraction d'entre eux provoque, d'une part, des saisies immobilières qui accentuent la baisse des prix et accroissent le nombre des ménages en difficulté et, d'autre part, l'apparition d'une masse de créances douteuses détenues par les sociétés de crédit et par les banques. Leur valeur boursière s'en ressent rapidement pour deux raisons majeures : d'abord parce que les règles prudentielles de la comptabilité d'entreprise, qui se sont renforcées pendant cette période, obligent à provisionner les pertes correspondantes, ensuite sous l'effet de la titrisation. Cette technique de financement consiste à transformer des crédits à moyen ou long terme en titres négociables, vendus ensuite à des investisseurs. Le marché rend ainsi liquides des actifs qui ne l'étaient pas. De plus, les créances correspondantes sont diffusées entre un plus grand nombre d'agents sur lesquels le risque couru par le détenteur originel est reporté. La sophistication de cette pratique a abouti à diluer le lien entre l'actif d'origine et les titres effectivement détenus.

La bulle immobilière qui s'est formée aux États-Unis éclate vers la fin de l'année 2006. Les défaillances observées sur le marché du crédit hypothécaire américain provoquent, le 15 septembre 2008, la faillite de la banque Lehman Brothers qui débouche, à son tour, sur une crise de confiance généralisée. Celle-ci se manifeste par une chute du crédit interbancaire et une contraction du crédit aux entreprises et aux particuliers.

Cette défiance des acteurs a par ailleurs été aggravée par les caractéristiques des innovations qui ont marqué le monde de la finance au cours des décennies récentes. Alors que, dans la période antérieure, les instruments financiers étaient principalement destinés à assurer le fonctionnement de l'économie réelle en favorisant le financement de l'investissement et de la dette publique ou encore la trésorerie des entreprises et l'accès au logement des particuliers, les années 1990 marquent une rupture (Boyer, 2012). On assiste à un développement autonome de l'activité financière qui s'accompagne d'une sophistication des produits correspondants. En quelque sorte, l'achat et la vente de produits financiers deviennent une activité en soi, susceptible d'engendrer des revenus importants. À côté de la titrisation qui se développe, le recours croissant aux produits dérivés est une illustration frappante de cette tendance <sup>(1)</sup>. Présentés comme permettant une allocation optimale des risques et une amélioration de l'efficacité des marchés, ils ont eu, en réalité, des effets économiques déstabilisants, en incitant les agents à des prises de

risque accrues et en augmentant la volatilité des marchés des actifs sous-jacents (2).

### Des plans de sauvetage massifs

Pour endiguer la spirale dépressive qui s'enclenche, les gouvernements mettent en place des plans de sauvetage des banques en difficulté. En Europe, 1 700 milliards d'euros sont fournis aux banques par les États, sous forme de prêts ou de garanties (Heyer et Timbeau, 2012). La priorité est d'éviter les effets en cascade de la crise bancaire. Si le système bancaire est en large partie sauvé, l'impact récessif n'est pas évité.

La crise financière se mue en crise économique dès la fin de l'année 2008. En France, l'évolution du PIB, qui avait été de + 2,3 % en 2007, n'est plus que de + 0,1 % en 2008 et devient négative en 2009 (- 2,5 %). Dans la zone euro, cette année 2009 est marquée par un recul encore plus fort de la richesse produite (- 4,1 %). Pour faire face au choc de demande observé au niveau mondial, les États engagent des politiques économiques très actives, notamment à travers leur composante budgétaire mais aussi par le biais des dépenses sociales dont la croissance n'est pas entravée. Il s'agit de permettre à celles-ci de jouer leur rôle traditionnel de stabilisateurs automatiques, par exemple à travers une atténuation de la perte des revenus individuels en cas de perte d'emploi.

Ces interventions permettent un retour de la croissance au cours des années 2010-2011. Mais simultanément, et très logiquement, elles entraînent une augmentation des déficits et de l'endettement publics. Les niveaux de ceux-ci dépassent alors largement les seuils que les pays de la zone euro s'étaient eux-mêmes imposés lors de la création de leur monnaie commune. La crise prend alors une autre dimension.

Qualifiée de « crise des dettes souveraines », elle met en lumière la dépendance de nombreux États européens à l'égard des marchés financiers. Ceux-ci, contribuant au refinancement des dettes publiques par le placement des titres correspondants, manifestent leur inquiétude quant à la capacité de certains débiteurs à honorer leurs dettes. Le risque d'une évolution défavorable des taux d'intérêt auxquels les gouvernements peuvent se procurer des fonds à court, moyen ou long terme s'accroît considérablement, aggravant encore, pour les plus fragiles, leur endettement. D'où la mise en place, en Europe, de plans d'assainissement budgétaire à l'initiative soit des gouvernements nationaux, soit de l'instance dénommée « troïka », qui regroupe le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et la Commission européenne. Dans ce dernier cas, qui a concerné des pays comme la Grèce, l'Irlande, Chypre et le Portugal, l'octroi de l'aide a été conditionné à la mise en place de plans de réformes structurelles sous la forme, notamment, de privatisations d'entreprises, de diminution de l'emploi public et de flexibilisation du marché du travail. Ces mesures, censées selon leurs

promoteurs contribuer à un assainissement des finances publiques et à une diminution de l'endettement de l'État, ont un impact rapide en provoquant un quasi-arrêt de la croissance économique sur le Vieux Continent. Engendrant une nouvelle augmentation du chômage et un allongement de sa durée, cette nouvelle phase de la crise économique débouche sur une crise sociale profonde, qui peut avoir des répercussions politiques importantes.

### De la crise économique à la crise sociale

Pour éclairer les conséquences sociales de la crise économique actuelle, il convient de préciser la manière dont la chute de l'activité s'est répercutée sur l'emploi et sur les revenus. Bien que n'intervenant pas de manière exclusive, la dégradation de la situation du marché du travail joue un rôle déterminant sur l'évolution de la pauvreté monétaire.

En France, un peu plus du tiers des chômeurs sont en situation de pauvreté alors que seules 7 % des personnes ayant un emploi ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (ONPES, 2010). Cependant, plusieurs dimensions doivent être considérées pour tenir compte de l'impact des variations de l'activité sur le niveau de l'emploi et celui du chômage. Les entreprises peuvent utiliser différentes stratégies de flexibilité interne ou externe pour ajuster plus ou moins rapidement leurs effectifs à l'évolution de leurs marchés. Ainsi, elles peuvent supporter une baisse de la productivité du travail en réduisant le volume de l'emploi moins rapidement que la diminution du niveau de leur activité ne l'impliquerait. Globalement, cela introduit un décalage entre les variations de l'activité et leurs conséquences en termes d'emploi et de chômage (Lemoine et Cochard, 2012).

Confrontées à une diminution de la demande, les entreprises peuvent adopter une politique salariale stricte, en limitant les augmentations de rémunérations, générales ou individuelles, fixes ou variables, ou bien ajuster le volume d'heures travaillées de leurs salariés ou, encore, interrompre l'embauche avant de recourir à des suppressions d'emploi qui peuvent, elles-mêmes, prendre différentes modalités. Par ailleurs, les mécanismes de protection sociale les plus étroitement liés au marché du travail, comme les dispositifs d'indemnisation du chômage, atténuent pour ceux qui y ont droit les conséquences financières d'une perte d'emploi. De même, les politiques d'emploi, à travers les dispositifs de formation ou d'emplois aidés, contribuent de deux manières complémentaires à amortir le choc. En tant que formes de traitement social du chômage, ces mesures évitent ou atténuent les phénomènes de paupérisation ; à travers leur incidence sur le maintien des qualifications antérieures ou l'acquisition de nouvelles compétences, elles peuvent faciliter le retour à l'emploi et les conditions macroéconomiques de la croissance ultérieure (Erhel, 2009).

“ (...) la dégradation de la situation du marché du travail joue un rôle déterminant sur l'évolution de la pauvreté monétaire. ”

## Réduire l'activité des salariés pour s'adapter au cycle économique

Au début de la crise, au moins deux formes de réduction du temps de travail ont été mises en œuvre : d'une part, l'utilisation des jours de compensation liés aux accords de réduction de la durée du travail à 35 heures et d'annualisation du temps de travail et, d'autre part, le recours au chômage partiel. Destinée à éviter les licenciements pour motif économique tout en limitant la baisse de rémunération subie par les salariés, la couverture sociale associée aux situations de chômage partiel limite les risques de pauvreté monétaire, mais elle ne les supprime pas totalement. Cette forme de chômage, combinée à la disparition des formes complémentaires ou variables de rémunération antérieures, peut, en effet, contribuer au développement de situations de pauvreté en emploi. Le nombre de personnes en chômage partiel s'est ainsi élevé à 229 000 salariés en moyenne chaque mois au cours de l'année 2009. Il est redescendu à 34 000 en 2011. Au cours de cette dernière année, chaque salarié concerné a vu sa durée mensuelle de travail réduite de 30 heures en moyenne, contre 32 heures au plus fort de la crise. Bien sûr, la manifestation la plus flagrante de la crise se lit à travers l'évolution de l'emploi et du chômage total. Dès l'année 2008, on assiste à une contraction de l'emploi salarié du secteur concurrentiel. Amorcée au troisième trimestre, la baisse s'accélère ensuite, touchant particulièrement l'industrie, la construction et les services marchands. La réduction de l'emploi passe d'abord par une très forte diminution de l'intérim qui voit ses effectifs fondre de près de 80 000 personnes au dernier trimestre 2008 (Amar *et al.*, 2009). Globalement, la récession des années 2008-2009 se traduit par des pertes d'emploi nombreuses : 385 000 emplois salariés disparaissent alors, soit une baisse de 1,4 %. Si la reprise de la croissance entre la mi-2009 et la mi-2011 permet d'inverser la tendance, son rythme (+ 1,7 %) est largement insuffisant pour compenser l'hémorragie précédente. Dans ces conditions, lorsque la crise des dettes souveraines se traduit par un nouvel arrêt de la croissance en 2011, le niveau d'emploi est inférieur de 300 000 environ à ce qu'il était avant le début de la crise de 2008 (Rémila et Tallet, 2013).

La situation défavorable de l'emploi se double d'une augmentation de la population active du fait d'un accroissement sensible du taux d'activité chez les seniors. Dans ces conditions, la hausse du chômage reprend et touche toutes les classes d'âge, même si les jeunes sont les plus touchés en raison des formes d'emploi plus précaires qu'ils occupent et de la nature des secteurs d'activité qui les emploient. Mesuré par l'Insee, le taux de chômage en France métropolitaine s'élève, au troisième trimestre 2012, à 9,9 % contre 7,2 % au troisième trimestre 2008.

## Le halo du chômage

La prise en compte de la multiplicité des situations intermédiaires entre les

états cardinaux de chômage, d'emploi et d'inactivité, synthétisée dès le début des années 1980 à travers la notion de « *halo du chômage* », permet de mieux caractériser l'ampleur des manifestations de la crise de l'emploi. Ainsi, en moyenne sur l'année 2011, l'Insee dénombre 2,6 millions de chômeurs. Parmi eux, 110 000 n'effectuent plus de recherche car ils vont prendre un emploi dans les trois mois. Simultanément, 850 000 personnes souhaitent travailler et ne sont pas considérées comme chômeuses faute de démarche de recherche ou de disponibilité pour prendre un emploi immédiatement <sup>(3)</sup>. Au total, en ajoutant le noyau dur du chômage et son halo, on obtient un effectif de 3,3 millions d'individus sans emploi et souhaitant travailler (Vidalenc et Wolff, 2012). Par ailleurs est identifiée une population en sous-emploi composée de personnes en emploi qui souhaitent travailler davantage <sup>(4)</sup> et dont l'effectif, en 2010, est de 1,5 million de personnes, soit 5,9 % des actifs en emploi. Les femmes constituent un peu plus des deux tiers de ce groupe. La forte augmentation de cette population en sous-emploi observée entre 2008 et 2010 (+ 25 %) s'explique principalement par le développement du chômage partiel et touche particulièrement les hommes, les jeunes et les employés (Mansuy et Wolff, 2012). Enfin, il conviendrait de prendre également en compte les personnes qui sont classées comme étant en emploi ou inactives mais dont « *la situation réelle s'apparente au chômage* » (Gautié, 2009). Ainsi, une partie des salariés concernés par un plan social ne sont pas considérés, pendant la période au cours de laquelle ils bénéficient d'un accompagnement particulier, comme des demandeurs d'emploi devant s'inscrire à Pôle emploi. Sans doute, les mécanismes de protection les concernant doivent faciliter leur réinsertion professionnelle ; s'ils contribuent, à court terme, à éviter le déclenchement d'un processus d'appauvrissement monétaire trop marqué, ils n'évitent pas les chocs divers provoqués par la rupture d'une appartenance parfois longue à une communauté de travail.

En décembre 2012, Pôle emploi a recensé, pour la France métropolitaine, 5 248 800 demandeurs d'emploi inscrits, toutes catégories confondues, soit une augmentation de 8,1 % en un an (Dares, 2013). Les inscrits devant réaliser des actes positifs de recherche d'emploi constituent la grande majorité de cet ensemble (88 %) ; leurs effectifs ont augmenté de près de 9 % en un an. À côté des demandeurs d'emploi totalement sans emploi (un peu plus de 3 100 000 individus), près de 1 500 000 occupent une activité réduite, courte ou longue. Par rapport à décembre 2008, le premier groupe a vu ses effectifs s'accroître de 900 000 environ et le second, de 450 000.

Cette évolution particulièrement préoccupante du nombre de demandeurs d'emploi se double d'une augmentation sensible de l'ancienneté d'inscription. Parmi les demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) inscrits en décembre 2012, 1 816 000 (39,2 % de l'ensemble) le sont au moins depuis un an ;

“ Cette évolution particulièrement préoccupante du nombre de demandeurs d'emploi se double d'une augmentation sensible de l'ancienneté d'inscription. ”

500 000 (11 %) sont enregistrés depuis trois ans ou plus. De plus, les groupes des chômeurs de longue durée et de très longue durée sont ceux dont la progression est la plus forte. L'ancienneté moyenne s'élève en fin de période à 477 jours, en augmentation de 19 jours en un an. Ces chiffres témoignent d'un phénomène particulièrement marqué d'exclusion du marché du travail et pose de manière aiguë la question de sa réversibilité, même en cas de retour de la croissance. Même parmi les sortants, la durée moyenne d'inscription est en augmentation sensible : légèrement inférieure à 220 jours en décembre 2008, elle est proche de 260 jours cinq ans plus tard.

### Chômage et pauvreté monétaire

Les liens entre le chômage et la pauvreté monétaire dépendent de façon directe des caractéristiques des mécanismes d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Si l'on met à part les dispositifs de préretraite ou de formation, le système français d'allocations chômage est marqué par trois caractéristiques principales : d'abord, la couverture partielle du risque chômage par les mécanismes dédiés, quitte à ce que d'autres formes de prise en charge interviennent, notamment au titre de la pauvreté ; ensuite, l'intervention, à titre principal, d'un régime d'assurance chômage dont la couverture est d'autant plus limitée dans le temps que la durée d'emploi antérieure est elle-même réduite ; enfin, un régime de solidarité censé prendre en charge les chômeurs de longue durée, mais dont les conditions d'attribution (niveau des ressources et durée d'activité) excluent une partie des personnes concernées (Outin, 2008).

Globalement, seuls 49 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en novembre 2012, qu'ils soient ou non dispensés de recherche d'emploi, sont indemnisés au titre du chômage. Cela représente un effectif de 2 567 500 personnes, en augmentation de 9,3 % sur un an. Ils sont 41,5 % à relever du régime d'assurance chômage et 7,5 % du régime de solidarité nationale. Du fait de l'évolution de la durée du chômage, le régime de solidarité qui verse l'allocation de solidarité spécifique, forfaitaire et soumise à conditions de ressource, voit ses effectifs croître plus rapidement que le régime d'assurance. Par ailleurs, on note que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au RSA s'élève à 575 000 (soit 18 % de l'ensemble correspondant) ; il est de 710 500 si l'on considère également les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (soit 15,2 % de l'ensemble des catégories A, B, C). Ces données montrent qu'aujourd'hui le RSA couvre une population plus importante de chômeurs inscrits que l'allocation de solidarité spécifique. En d'autres termes, il est devenu le deuxième pilier de l'indemnisation du chômage.

Ces chiffres appellent deux commentaires principaux. En premier lieu, ils soulignent une nouvelle fois l'importance du nombre des chômeurs inscrits non indemnisés. Sans doute, pour une fraction d'entre eux, le report vers

d'autres formes de solidarité peut s'opérer. Pour un premier ensemble, notamment les personnes isolées de plus de 25 ans, l'accès au RSA socle offre une prestation sociale dont le rôle initial de lutte contre la pauvreté et de transition vers l'emploi se trouve ainsi décalé vers la couverture chômage. Pour un deuxième groupe, constitué par exemple de chômeurs ayant un conjoint en emploi, la non-couverture chômage se combine avec le nonaccès à des prestations soumises à un critère de ressources d'un niveau faible (par exemple RSA, ASS) ; cette défaillance de la solidarité collective peut entraîner, pour les ménages à bas revenus dont l'un des membres perd son emploi, le basculement dans une situation de pauvreté laborieuse. Pour un troisième groupe, constitué principalement de jeunes de moins de 25 ans, le chômage d'insertion se double d'un droit très limité au RSA qui laisse démunis ceux qui ne peuvent pas bénéficier d'une aide familiale. Or on note une croissance forte du chômage pour cette catégorie d'âge, qui se trouve ainsi exposée à un risque élevé de pauvreté.

En second lieu, le lien étroit entre la durée d'affiliation et la durée d'indemnisation dans le régime d'assurance chômage expose une part importante des demandeurs d'emploi à une déconnexion entre la durée de leur période de chômage et celle de la perception de leurs allocations. Tandis que la première tend à s'allonger, la durée des droits reste équivalente, voire diminue.

### Une augmentation sensible de la pauvreté

Dans ces conditions, l'augmentation de la pauvreté s'accélère sensiblement. En 2010, dernière année connue, 8 617 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire (au seuil de 60 % de la médiane des revenus), soit un taux de 14,1 %, en hausse de 1,1 point par rapport à 2007. L'indicateur atteint ainsi son plus haut niveau depuis 1997. Il reste le plus élevé pour les chômeurs (36,4 %), même si la contribution la plus nette à l'accroissement de la pauvreté est maintenant le fait des inactifs (adultes inactifs et enfants) après avoir été le fait des chômeurs en 2009. Au cours de l'année 2010, la dégradation des niveaux de vie ayant été quasi générale, l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est restée stable. La crise a fait sentir ses effets plus rapidement sur les personnes disposant des revenus les plus faibles. En effet, dès 2009, leur revenu moyen a baissé alors que les personnes à hauts revenus ont simplement enregistré un ralentissement de la croissance de leur revenu (Burricand *et al.*, 2012). D'ailleurs, interrogées par l'Onpes, les personnes en situation de pauvreté indiquaient que leurs difficultés étaient bien antérieures à la crise de 2008 et liées, notamment, à l'évolution du coût du logement (loyer et charges de chauffage) ou à la dégradation de la couverture maladie (franchises, etc.).

\*\*\*

Une meilleure appréhension des caractéristiques de la crise actuelle et de son

impact sur la pauvreté implique une approche dynamique. Du point de vue de la situation économique, il s'agit d'inscrire les difficultés actuelles dans une temporalité longue pour lier leurs caractéristiques aux mutations qu'ont connues les économies développées en raison du rôle accru joué par les marchés financiers dans leur régulation depuis le début des années 1980. Du point de vue de la situation sociale, l'extension de la pauvreté qui s'est amorcée à partir de 2009 semble générer, à grande échelle, des situations d'exclusion dont l'irréversibilité probable est très préoccupante et qui représentent un défi majeur du point de vue de leurs conséquences individuelles et collectives.

## Notes

---

1 – Les produits dérivés sont des actifs financiers ainsi qualifiés car ils dérivent d'opérations dites sous-jacentes. Ce sont des contrats par lesquels les agents fixent à l'avance le prix auquel ils peuvent acheter ou vendre une certaine quantité de différents actifs. Utilisés initialement comme instruments de couverture pour des échanges à terme, ils portaient sur les matières premières. Dans les années 1970, ils ont concerné les devises et les valeurs mobilières. À partir des années 1980, leur sophistication s'accroît et ils ont une visée plus spéculative. Ils reposent sur des contrats aux caractéristiques de plus en plus complexes tandis que la nature des actifs sous-jacents se diversifie.

2 – Plus largement, certains économistes ont souligné la particularité des marchés financiers (Aglietta, 2008). En effet, contrairement à ce qui se passe sur le marché des biens et services et contribue à leur régulation, l'accroissement de la valeur des actifs financiers tend à augmenter la demande correspondante. De plus, l'importance des acquisitions à crédit qui s'y déroulent engendre un processus quasi sans limite entre la hausse du crédit et celle du prix des actifs. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de prix d'équilibre entre la demande et l'offre de crédit, d'où une situation intrinsèque d'instabilité.

3 – Cette population est plus large que la précédente car elle inclut, d'une part, des personnes qui ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement pour travailler et, d'autre part, des personnes qui n'ont pas systématiquement effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent.

4 – Le sous-emploi désigne la situation des personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et sont disponibles pour le faire. Il inclut également les personnes qui ont travaillé involontairement moins que d'habitude du fait de chômage technique, etc.

## Bibliographie

- Aglietta M., 2008, *La crise*, Paris, éd. Michalon (nouvelle édition augmentée 2010).
- Amar M., Dalibard É. et Debauche É., 2011, « **La crise de 2008-2009 et ses suites : recul marqué de l'emploi et ralentissement des salaires, puis reprise en 2010** », « *Emploi et salaires* », *Insee Références - Édition 2011*, mai.
- Boyer R., 2012, « **Crise et crises, invariants et nouveautés** », séminaire Turbulences dans l'économie : entre histoire et théorie au Collège de France, cours du 14 mars.
- Brender A., Pisani F. et Gagna E., 2012, *La crise des dettes souveraines*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

- Burricand C., Houdré C. et Seguin É., 2012, « **Les niveaux de vie en 2010** », *Insee Première*, n° 1412, septembre.
- Dares, 2013, *Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en décembre 2012*, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, *Dares analyses – Dares indicateurs*, n° 6, janvier.
- Erhel C., 2009, *Les politiques de l'emploi*, Paris, Presses universitaires de France (Puf), coll. « Que sais-je ? ».
- Gautié J., 2009, *Le chômage*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Heyer E. et Timbeau X., 2011, « **L'économie française depuis un demi-siècle** », in Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), *L'économie française 2012*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Lemoine M. et Cochard M., 2012, « **Emploi et chômage** », in Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), *L'économie française 2013*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Mansuy A. et Wolff L., 2012, « **Une photographie du marché du travail en 2010** », *Insee Première*, n° 1391, février.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion (ONPES ), *Rapports annuels*.
- Outin J.-L., 2008, « **Le RMI et l'indemnisation du chômage** », in Lelièvre M. et Nauze-Fichet E. (dir), *RMI, l'état des lieux*, La Découverte, coll. « Recherches ».
- Rémila N. et Tallet F., 2013, « **Depuis mi-2011, une nouvelle dégradation du marché du travail, moins marquée que celle de 2008-2009** », « Emploi et salaires », *Insee Références - Édition 2013*, mars.
- Vidalenc J. et Wolff L., 2012, *Une photographie du marché du travail en 2011*, *Insee Première*, n° 1415, septembre.